



Pension a un enfant majeur

Par **pascal**, le **21/07/2009** à **20:31**

Bonjour,
j'ai un fils qui vient d'avoir 18 ans. En septembre il part faire ses études à Rennes. Je paie une pension alimentaire à mon ex-femme par saisie sur salaire. Est-ce que je peux verser directement la pension à mon fils sur son propre compte. Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **22/07/2009** à **00:20**

Bonjour

Si votre fils est domicilié chez votre ex-femme, vous ne pouvez sans son autorisation ou celle du JAF verser cette pension alimentaire directement à votre fils.

Si votre fils a pris une location, il convient de prendre en compte s'il s'agit d'une location étudiante ou toute l'année civile. Dans ce cas, mieux vaut demander l'autorisation du juge si votre ex-femme s'y refuse.

Restant à votre disposition.